
RAPPORT FINANCIER 2020

L'année 2020 a été marquée par la pandémie de coronavirus. Si cette crise a déjà laissé de profondes traces dans la société et la vie ecclésiale, en revanche son impact sur les finances de l'Eglise ne sera visible qu'ultérieurement. Font exception à cet égard les cantons où la vie de l'Eglise en Suisse n'est pas financée au moyen d'impôts et de subsides étatiques, mais par des versements volontaires et des dons. Là, les conséquences financières se sont fait immédiatement sentir. C'est la raison pour laquelle les cantons concernés ont décidé de demander la remise d'une partie de leur contribution pour 2020, voire de renoncer à la payer. Fort heureusement, l'Eglise catholique dans le canton de Schwyz a augmenté de manière substantielle sa contribution à la suite de son adhésion à la Conférence centrale en 2019, ce qui a permis malgré tout de clore l'exercice positivement.

Du côté des dépenses, aucun changement notable n'est intervenu. S'agissant du subventionnement de la Conférence des évêques, il a été convenu avec elle d'augmenter progressivement la somme annuelle destinée à couvrir ses frais de fonctionnement. Alors qu'elle s'élevait à CHF 2,15 mio en 2018, elle dépassera les CHF 2,3 mio à partir de 2022. Cette majoration est principalement justifiée par le renforcement du personnel au sein du service migratio, en lien avec la mise en œuvre du concept global de pastorale des migrantes et migrants à partir de 2021.

Deux dossiers importants traités en 2020 avaient pour objet l'avenir financier de l'Eglise. D'une part, la Conférence centrale a adopté une planification financière pour les années 2021 à 2024. D'autre part, en collaboration avec l'Eglise évangélique réformée de Suisse, elle a commandé la réalisation d'une étude prospective consacrée au financement des Eglises au futur. Cette analyse devra prendre en compte l'évolution démographique ainsi que la multiplication des sorties d'Eglise.

1. Comptes annuels et bilan de la Conférence centrale au 31 décembre 2020 (pour les chiffres, cf. annexe)

1.1. Contributions des membres

Chaque année, la Conférence centrale inscrit à son budget les contributions des membres effectivement attendues. Pour 2020, il s'agissait d'une somme d'approximativement CHF 12'930'000.- Les montants réellement encaissés sont restés légèrement inférieurs à ce chiffre et s'élèvent globalement à CHF 12'910'000.- Toutefois, derrière cette légère différence se cachent en réalité trois écarts budgétaires considérables: la contribution acquittée par l'Eglise cantonale de Schwyz excède de CHF 260'000.- environ le montant prévu du fait de son adhésion à la Conférence centrale, l'Eglise catholique de Genève s'est vu accorder une remise de quelque CHF 200'000.- en raison d'un recul des dons imputable à la crise du Covid-19, tandis que l'Eglise catholique neuchâteloise a communiqué ne pas être en mesure de verser sa contribution de CHF 105'000.-

Ces développements creusent l'écart entre les montants versés à la Conférence centrale par les trois régions linguistiques. Si les cantons à majorité francophone (FR, VD, VS, NE, GE, JU) dénombrent 29% des catholiques résidant en Suisse, ils n'ont en revanche versé que 17% des contributions dues à la Conférence centrale, soit une somme de près de CHF 2,14 mio. Le diocèse de Lugano, où résident près de 8% de la population catholique du pays, n'assume que 3% des contributions. Enfin, dans les cantons à majorité germanophone, qui comptent 63% de tous les fidèles catholiques, les sommes acquittées correspondent à 80% du total des contributions des membres.

Mais le tableau change si l'on se penche sur les revenus à disposition de la vie ecclésiale dans les régions linguistiques, qu'ils proviennent d'impôts ecclésiastiques, de contributions volontaires ou de subsides de pouvoirs publics. La somme globale de CHF 1,05 mia se décompose comme suit: seuls 13% proviennent de Suisse romande, moins de 1% de Suisse italienne et 86% de Suisse alémanique. Concrètement, cela signifie qu'en Suisse romande et au Tessin, un montant moyen annuel de CHF 155.- est à disposition par membre de l'Eglise âgé de plus de 15 ans, alors qu'il s'agit de CHF 580.- en Suisse alémanique. Notons

toutefois que ces chiffres ne sont pas directement comparables, dans la mesure où certains cantons latins disposent encore d'autres sources de fonds (tels que les revenus de biens immobiliers).

	D-CH	F-CH	I-CH
Anteil kath. Wohnbevölkerung	63%	29%	8%
Anteil RKZ-Beiträge	80%	17%	3%
Anteil Kirchensteuern und Beiträge öffentliche Hand	86%	13%	1%

Ainsi, la Conférence centrale connaît en son sein deux formes distinctes de solidarité: la Suisse alémanique assume une part plus élevée des charges financières que les autres régions linguistiques, tandis que les cantons latins affectent une proportion plus grande de leurs moyens aux tâches de la Conférence centrale. Etre conscient de cette situation initiale se révélera encore plus important dans un avenir proche. Car il est probable que la situation financière n'évolue pas partout au même moment et que l'acuité de la pression économique diffère selon les endroits.

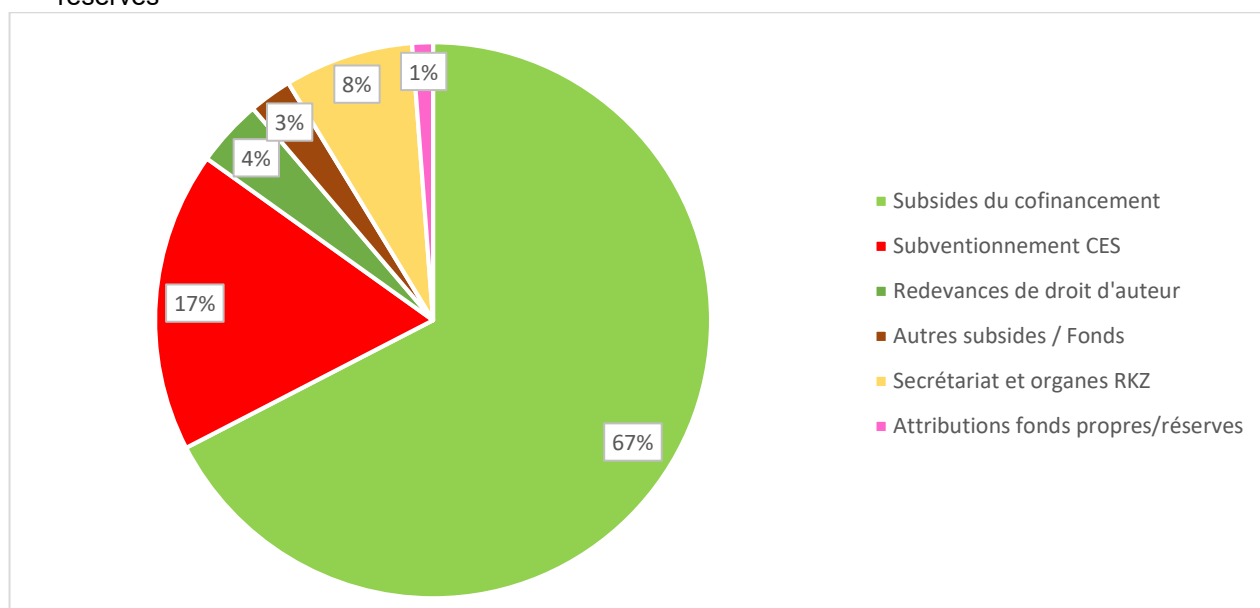
1.2. Dépenses par domaines

En ce qui concerne les dépenses effectuées en 2020 par la Conférence centrale, divers postes budgétaires n'ont pas été épuisés en raison de la pandémie de coronavirus. Tel est le cas de ceux relatifs aux assemblées plénières (dont une seule a pu avoir lieu en présentiel) et au travail des organismes (moins de frais de déplacement et de repas grâce aux conférences en ligne).

La somme affectée en 2020 au Fonds de financement de projets et d'innovation a été nettement supérieure comparativement aux exercices précédents. Cette attribution a été augmentée de CHF 150'000.- parce que cet argent sert également à alimenter le Fonds d'indemnisation en faveur des victimes d'abus sexuels commis dans le contexte ecclésial et aujourd'hui prescrits. L'expérience des dernières années témoigne de la nécessité de prévoir un montant de cet ordre de grandeur. Les CHF 150'000.-représentent 30% de la somme requise en moyenne chaque année pour l'indemnisation des victimes et qui s'élève à CHF 500'000.- 60% de cette dernière est prise en charge par les diocèses et 10% par les ordres religieux.

Dans l'ensemble, les dépenses effectuées en 2020 par la Conférence centrale se décomposent comme suit (chiffres arrondis):

• Subsidés du cofinancement	CHF 8'800'000
• Subventionnement de la CES	2'280'000
• Redevances de droits d'auteur	510'000
• Autres subsides / fonds	330'000
• Secrétariat général + organes et organismes de la Conférence centrale	980'000
• Attributions aux fonds propres / réserves	160'000

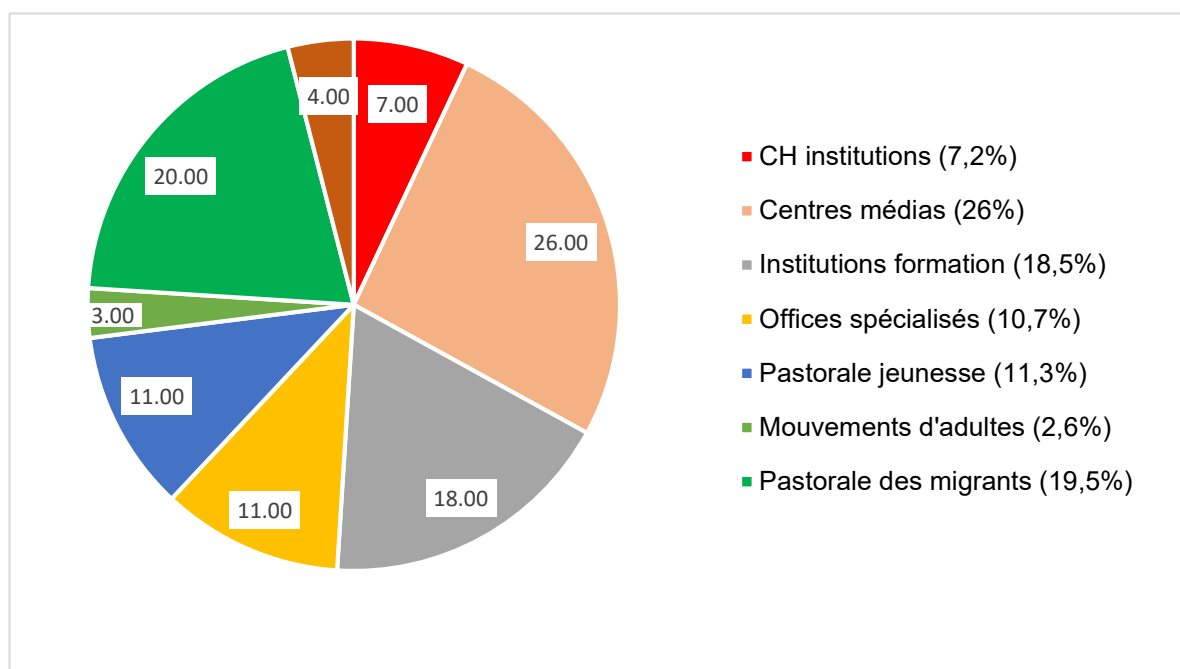


Répartition des dépenses de la Conférence centrale par domaines en 2020.

1.3. Cofinancement des tâches pastorales

Le crédit du cofinancement, qui s'élève à CHF 8'800'000.-, constitue le poste budgétaire le plus élevé de la Conférence centrale. Cette enveloppe permet de soutenir financièrement plus de 40 institutions et projets. Les fonds disponibles sont répartis entre sept domaines de tâches distincts conformément à des directives stratégiques de la Conférence des évêques et à une planification financière établie par la Conférence centrale. Les demandes de subsides sont examinées par des Groupes spécialisés, tous composés paritairement, à savoir qu'ils comptent chacun deux représentants de la CES, deux représentants de la Conférence centrale et deux experts. Ces organismes arrêtent des propositions sur le montant des subsides à allouer l'année suivante en vue de leur soumission pour décision à l'assemblée plénière de la Conférence centrale. Comme des contrats de prestations ont été conclus avec de nombreuses institutions en 2019, les dépenses effectuées en 2020 se sont situées, conformément aux attentes, dans un ordre de grandeur comparable aux exercices précédents.

Les subsides du cofinancement étant financés un an à l'avance par la Conférence centrale, les comptes 2020 indiquent déjà les dépenses pour l'année suivante. Les fonds attribués au crédit du cofinancement en 2020 seront répartis en 2021 entre les divers domaines de tâches de la manière suivante:



Répartition du crédit du cofinancement en 2020 entre les domaines de tâches.

1.4. Résultat global et utilisation de l'excédent

L'excédent se monte approximativement à CHF 157'000.-, dont CHF 150'000.- attribués à la réserve du cofinancement. Celle-ci est destinée à compenser des besoins de fonds supplémentaires à court terme ou des baisses de recettes imprévues. Après cette dotation, les fonds disponibles avoisinent CHF 2,6 mio.

1.5. Conclusion

Les comptes annuels 2020 de la Conférence centrale affichent un solde positif, grâce aux contributions supplémentaires schwyzoises qui n'avaient pas encore été budgétées. Cependant, on ne peut plus escompter que les contributions des membres dépassent les sommes effectivement attendues dans les années à venir. Il est plutôt à craindre des baisses imprévisibles des contributions versées si la situation financière devait s'aggraver chez certains membres. Afin de maintenir la stabilité financière, il sera indispensable de veiller aux dépenses et d'effectuer un travail de persuasion pour faire comprendre que les fonds confiés à la Conférence centrale profitent grandement à l'Eglise en Suisse.

Comme la Conférence centrale ne réserve pas à ses propres besoins plus de 90% des moyens financiers à sa disposition, mais les affecte essentiellement à des tâches pastorales de l'Eglise catholique accomplies au niveau national et à l'échelon des diverses régions linguistiques, elle n'est pas seule à en assumer la responsabilité. La Conférence centrale partage celle-ci avec la Conférence des évêques suisses et les institutions cofinancées. Il leur incombe d'utiliser les fonds de manière efficace, ciblée et parcimonieuse afin de démontrer que les contributions Eglise Suisse versées par les organisations ecclésiastiques cantonales sont de l'argent bien placé.

2. Planification financière à moyen terme

Lors de son assemblée plénière de juin 2020, la Conférence centrale a adopté une planification financière 2021-2024 à la demande de la Commission des finances et de la présidence.

2.1. Planification financière en des temps incertains

L'intitulé, «Planification financière en des temps incertains», est révélateur. Car les théories du management recourent depuis plusieurs années à l'acronyme VUCA pour définir les caractéristiques du monde dans lequel nous vivons qui, selon celles-ci, sont la volatilité, l'incertitude (*uncertainty* en anglais), la complexité et l'ambiguïté.

Ces traits n'ont jamais mieux résumé la situation de la société et de l'Eglise qu'en 2020. Nul ne peut dire avec certitude quels seront les effets à long terme de la pandémie de Covid-19. L'Eglise catholique affronte ces nouveaux défis alors qu'elle se trouvait déjà depuis un certain temps en pleine mutation et confrontée à une crise. Pour ce qui est de la planification financière de la Conférence centrale, on mentionnera en particulier les questions et impondérables suivants:

- Quel sera l'impact de l'évolution conjoncturelle sur les recettes de l'impôt ecclésiastique et autres contributions versés par les fidèles aux organisations ecclésiastiques et pour des projets de ces dernières (dons, contributions de membres, etc.)?
- Comment l'évolution des finances publiques se répercutera-t-elle à l'échelon communal, cantonal et fédéral sur les contributions versées en faveur des Eglises et des organisations ecclésiastiques?
- L'évolution de la situation économique du fait de la pandémie et les expériences vécues dans ce contexte tant au niveau des individus que de la société auront-elles un effet sur les sorties d'Eglise, en nette augmentation ces dernières années?

- Quelles seront les conséquences des expériences faites à l'occasion de la pandémie de coronavirus pour l'action pastorale et l'organisation de l'Eglise?
Comment la pression financière croissante se répercutera-t-elle sur la répartition des ressources financières?

Finances de la Conférence centrale: un aspect important, mais pas déterminant pour la situation globale

Au vu de toutes ces questions et ces défis, il y a lieu de réfléchir, en ce qui concerne les moyens de la Conférence centrale, au fait que ceux-ci ne représentent qu'une petite partie de l'ensemble des revenus provenant des impôts ecclésiastiques et des subsides que les pouvoirs publics allouent à l'Eglise catholique en Suisse. Selon les données communiquées par les membres de la Conférence centrale, ces recettes avoisinaient en 2018 CHF 1,07 mia alors que durant la même période, les recettes de la Conférence centrale s'élevaient à CHF 12 mio (1,1%). Dès lors, une réduction des contributions dues à la Conférence centrale se ferait très durement ressentir à l'échelon déjà faiblement doté des institutions actives aux niveaux des régions linguistiques et de la Suisse. A noter aussi qu'une telle mesure ne permettrait guère d'empêcher que des communautés locales et des organisations ecclésiastiques cantonales ne se trouvent dans une situation financière difficile.

2.2. Objectif: assurer à la fois la sécurité de la planification et le maintien de la capacité d'agir

Au vu de ce tableau général de la situation, il est impératif pour la Conférence centrale de mettre en place des conditions propres à garantir la sécurité de la planification, à éviter d'exercer une pression financière supplémentaire sur les membres, tout en s'assurant de conserver sa pleine capacité d'action au service de l'Eglise catholique en Suisse.

De ce point de vue, l'adhésion de l'Eglise catholique de Schwyz à la Conférence centrale arrive à point nommé. Elle aura pour effet d'augmenter les recettes effectives de cette dernière jusqu'en 2022 malgré un montant cible identique. Car les contributions Eglise Suisse schwyzoises, à hauteur de CHF 400'000.- en 2020, avoisineront les CHF 600'000.- en 2022.

2.3. Evolutions attendues du côté des dépenses

Les charges de la Conférence centrale se répartissent approximativement en cinq grands postes de dépenses:

1. Cofinancement des tâches pastorales: la planification financière prévoit la possibilité de diminuer le crédit du cofinancement de CHF 8,8 mio (en 2021) à 8,3 mio (en 2025), à condition toutefois qu'une partie substantielle des tâches relevant de la pastorale des migrants et des frais en découlant puisse être transférée de l'échelon national à celui des organisations ecclésiastiques cantonales et des diocèses. Des hausses modérées sont prévues pour les domaines d'activité principaux de la pastorale de la jeunesse et du travail médiatique.
2. Subventionnement de la Conférence des évêques suisses: le subside versé à la CES sera augmenté de CHF 120'000.- et passera de CHF 2,2 mio (en 2021) à CHF 2,32 mio (en 2024); ce relèvement est justifié par une hausse des besoins en personnel pour la mise en œuvre du concept global de pastorale des migrantes et migrants.

3. Secrétariat général et organes de la Conférence centrale: deux départs à la retraite s'annoncent au sein du secrétariat général. Ce changement de personnel constitue l'occasion d'adapter l'organisation et de créer un poste de secrétaire général adjoint ou de secrétaire générale adjointe. La mise en place de cette suppléance, de même que l'accroissement des tâches au cours des dernières années, nécessitent une augmentation modérée de la dotation en personnel, qui comptera au plus 3,4 équivalents plein temps (2,8 actuellement). Avec l'intégration d'une gestion électronique des dossiers, ces changements engendreront des frais supplémentaires plafonnés à CHF 150'000.-
4. Redevances de droits d'auteur: pas de modification notable.
5. Petites aides / fonds / charges extraordinaires: pas de modification notable.

Il en résulte la planification suivante:

	Budget 2021	Planification 2022	Planification 2023	Planification 2024
Produits				
Contributions des membres	13'305'807	13'398'000	13'115'000	12'815'000
Divers	80'050	75'000	75'000	75'000
Total	13'385'857	13'473'000	13'190'000	12'890'000
Charges				
Subsides du cofinancement (pour l'année suivante)	8'850'000	8'890'000	8'590'000	8'290'000
Subventionnement de la CES (pour l'année suivante)	2'400'000	2'400'000	2'400'000	2'400'000
Redevances de droits d'auteur	530'000	550'000	550'000	550'000
Secrétariat général et organes	1'096'250	1'250'000	1'250'000	1'250'000
Autres subsides / fonds	505'000	365'000	365'000	365'000
Excédent de produits / réserve	4'607	18'000	35'000	35'000
Total	13'385'857	13'473'000	13'190'000	12'890'000

2.4. Conclusion

La présente planification financière démontre qu'il semble possible de tabler sur un montant cible inchangé et de garantir une sécurité élevée de la planification pour les membres de la Conférence centrale, cela malgré les nombreuses incertitudes qui planent et les divers développements prévus tant en son sein que dans son domaine de tâches. Il convient toutefois de relever que cette planification n'a pas valeur de pronostic. Pour réussir sa mise en œuvre, il s'avérera essentiel de déployer toute l'énergie nécessaire afin d'assurer le transfert des tâches relevant de la pastorale des migrants et d'utiliser les fonds de manière efficiente et parcimonieuse.

3. Etude prospective consacrée au financement des Eglises au futur

Parallèlement à la planification financière à moyen terme, qui s'intéresse surtout à la Conférence centrale et à l'échelon national, la Conférence centrale a commandé une étude prospective consacrée au financement des Eglises au futur, cela conjointement avec l'Eglise évangélique réformée de Suisse

(EERS). Il s'agira notamment d'établir les conséquences des changements démographiques et du nombre croissant des sorties d'Eglise. Le nombre de contribuables de l'impôt ecclésiastique et les recettes en résultant par catégorie d'âge et par canton serviront d'indicateurs: au sein des cohortes de membres, comment les recettes se répartissent-elles entre les différents groupes d'âge (de 20 à 30 ans, de 30 à 40 ans, de 40 à 50 ans, etc.)? C'est sur cette base que seront effectuées les estimations quant aux développements futurs. L'analyse portera également sur l'évolution des recettes de l'impôt ecclésiastique acquitté par les personnes morales (là où un tel impôt est perçu) et des subsides versés par les pouvoirs publics. Comme toutes ces modifications dépendent de nombreux facteurs, tels que la situation économique, le marché du travail, les répercussions de la réforme de l'imposition des entreprises et les décisions politiques, il ne faut pas s'attendre à ce que les résultats de l'étude soient à même de répondre à l'intégralité des questions posées.

4. Perspectives

Bien des personnes engagées dans l'Eglise envisagent l'avenir avec appréhension. De plus, certains membres d'autorités de droit public ecclésiastique font un lien entre préoccupations pastorales et questions financières. Sans vouloir banaliser ces craintes, il n'y a nullement lieu de dramatiser la situation de la Conférence centrale, et ce pour trois raisons:

Premièrement, la Conférence centrale ne gère, au niveau national, que 1% des recettes tirées des impôts ecclésiastiques et des subsides des pouvoirs publics. Ce qui se passe à l'échelon cantonal et communal/paroissial joue un rôle bien plus déterminant pour l'avenir financier de l'Eglise catholique en Suisse.

Deuxièmement, les finances ont certes une influence sur l'organisation de la vie ecclésiale. Il n'en demeure pas moins que pour la crédibilité et le rayonnement de l'Eglise, la proximité avec les personnes et une ouverture aux préoccupations de notre temps sont infiniment plus importants que l'argent. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les cantons disposant de ressources financières modestes pour s'en convaincre.

Troisièmement, dans de larges portions du pays, l'Eglise catholique se porte bien économiquement parlant parce que ses membres et la société en général sont encore disposés à lui apporter un soutien de grande ampleur. Si, la situation économique engendrée par la pandémie devait entraîner un recul des recettes, les communes ecclésiastiques/paroisses et les organisations ecclésiastiques cantonales seraient bien avisées de se souvenir que la plupart d'entre elles ont auparavant connu une série d'années matériellement très favorables et que l'Evangile leur enjoint de continuer à consacrer leurs ressources financières au soulagement de détresses de toute nature ainsi qu'à la promotion du bien commun et du service à la collectivité.

La présidence de la Conférence centrale a approuvé le présent rapport financier lors de sa séance du 8 février 2021.

RKZ-Bilanz 2020/2019 / Bilan 2020/2019

	2020 (CHF)	2020 (CHF)	2019 (CHF)	2019 (CHF)
Aktiven / Actif				
1 Flüssige Mittel	5'380'559		10'394'164	
2 Kurzfristige Geldanlagen/Wertschriften	10'510'000		5'000'000	
3 Debitoren	19'752		105'493	
4 Aktive Rechnungsabgrenzung	2'492		2'491	
<i>Umlaufvermögen</i>	<i>15'912'802</i>		<i>15'502'148</i>	
5 <i>Anlagevermögen</i>	<i>1</i>		<i>1</i>	
Total Aktiven / Total de l'actif	15'912'803		15'502'149	
Passiven / Passif				
6 Kreditoren		66'576		84'284
7 Verbindlichkeiten zugesicherte Beiträge*		11'080'000		10'980'000
8 Passive Rechnungsabgrenzung		10'574		67'118
<i>Kurzfristiges Fremdkapital</i>		<i>11'157'150</i>		<i>11'131'402</i>
9 Rückstellungen (Präsidium, Urheberrechte)		630'000		630'000
10 Projekt- & Innovationsfonds		853'417		506'788
11 Reserven Mitfinanzierung		2'461'011		2'240'189
<i>Langfristiges Fremdkapital</i>		<i>3'944'428</i>		<i>3'376'977</i>
12 <i>Eigenkapital</i>		<i>653'769</i>		<i>647'935</i>
13 <i>Ertragsüberschuss</i>		<i>157'456</i>		<i>345'834</i>
Total Passiven / Total du passif		15'912'803		15'502'149

*Beiträge Mitfinanzierung 2018 pro 2019

RKZ-Jahresrechnung 2020/2019 / Comptes annuels 2020 /2019

	2020 (CHF)	2020 (CHF)	2019 (CHF)	201 (CHF)
Ertrag / Produits				
Mitgliederbeiträge (inkl. migratio+Suisa)	12'911'560		12'896'179	
Plenarversammlung Zürich	15'000		15'000	
Infrastrukturbeitrag Zürich	40'162		45'744	
Auflösung Reserven / Rückstellungen				
Entgelte (Honorare)	3'979		1'200	
Kapitalerträge	11'300		11'375	
Einnahmen Urheberrechte	15'363		16'102	
Basis-Lehrgang Kursgebühr/Honorar	56'065		24'235	
a.o. Erträge	500			
Total Ertrag Total des produits	13'053'929		13'009'834	
Aufwand / Charges				
Beiträge Mitfinanzierung		8'800'000		8'750'000
Beitrag SBK		2'280'000		2'230'000
Urheberrechtsentschädigungen		508'974		510'824
Weitere Beiträge / Fonds (Staatskirchenrecht, Kl. Hilfen, Filmpreis, Projektfonds)		326'750		184'200
Generalsekretariat + Organe RKZ		980'749		988'977
Ertragsüberschuss		157'456		345'834
Total Aufwand / Total des charges		13'053'929		13'009'834

Mitgliederbeiträge 2020 / Contributions dues à la RKZ 2020**CHF**

ZH	Röm.-kath. Körperschaft des Kantons Zürich	2'678'500.00
BE	Röm.-kath. Landeskirche des Kantons Bern	713'456.85
LU	Röm.-kath. Landeskirche des Kantons Luzern	1'159'397.00
UR	Röm.-kath. Landeskirche Uri	111'944.15
SZ	Römisch-Katholische Kantonalkirche Schwyz	404'662.00
OW	Verband röm.-kath. Kirchgemeinden des Kantons Obwalden	119'365.00
NW	Röm.-kath. Landeskirche des Kantons Nidwalden	190'733.85
GL	Verband der röm.-kath. Kirchgemeinden des Kantons Glarus	52'385.55
ZG	Vereinigung der Kath. Kirchgemeinden des Kantons Zug	765'262.75
FR	Corporation ecclésiastique cath. du Canton de Fribourg	669'820.00
SO	Röm.-kath. Synode des Kantons Solothurn	437'360.50
BS	Röm.-kath. Kirche des Kantons Basel-Stadt	186'108.90
BL	Röm.-kath. Landeskirche des Kantons Basel-Landschaft	373'669.55
SH	Röm.-kath. Landeskirche des Kantons Schaffhausen	87'614.00
AR	Verband röm.-kath. Kirchgemeinden des Kantons Appenzell A.Rh.	71'818.00
AI	Katholische Kirchgemeinden Innerrhodens	50'082.60
SG	Katholischer Konfessionsteil des Kantons St. Gallen	1'264'630.00
GR	Katholische Landeskirche von Graubünden	335'215.50
AG	Röm.-kath. Landeskirche des Kantons Aargau	1'030'875.80
TG	Katholische Landeskirche des Kantons Thurgau	389'707.95
TI	Diocesi di Lugano	353'000.00
VD	FEDEC - Fédération eccl. catholique romaine du Canton de Vaud	741'097.20
VS	Diocèse de Sion	285'000.00
NE	Fédération catholique-romaine neuchâteloise	-
GE	Eglise catholique romaine-Genève	250'000.00
JU	Collectivité eccl. cant. cath.-romaine de la République et Canton du Jura	189'853.30

Total

12'911'560.45

Mitfinanzierung / Cofinancement

Beiträge an Institutionen (contributions aux institutions)
(gesprochen im 2020 pro 2021)

CHF

Schweiz. Pastoralsoz. Institut SPI/Pastoralkommission PK/Bildungsrat	501'000.00
KAGEB Erwachsenenbildung, Luzern	43'700.00
Katholische Schulen der Schweiz KSS, Luzern	43'700.00
oeku Kirche und Umwelt, Bern	15'000.00
Interreligiöse Arbeitsgemeinschaft IRAS/COTIS, Zürich	30'000.00
Cath-Info, Lausanne	990'000.00
Associazione ComEc, Lugano	250'000.00
Katholisches Medienzentrum, Zürich	1'060'000.00
Centre catholique romand de formations en Eglise (CCRFE), Freiburg	734'000.00
Religionspädagogisches Institut (RPI) / Fachzentrum Katechese, Luzern	276'500.00
Hochschule Luzern - Musik, Luzern	20'000.00
Theologisch-pastorales Bildungsinstitut der deutschschweizer Bistümer + Koord. Bildungsgang kirchliche Jugendarbeit (TBI), Zürich	542'000.00
Aus- und Weiterbildung in Seelsorge aws, Bern (CPT-Ausbildung)	50'000.00
Centre romand de pastorale liturgique et Commission romande de musique sacrée, Bex	116'500.00
Service Multimédia des Eglises (SME), Lausanne	25'000.00
Association Biblique Catholique, Bex	30'000.00
Aumôniers romande (FRCR)	30'000.00
Pastorale du monde du travail (FRCR)	20'000.00
Centro Liturgia / Arte Sacra / Musica Sacra, Lugano	40'000.00

Ufficio diocesano per l'istruzione religiosa scolastica (UDIC), Lugano	35'000.00
Associazione Biblica della Svizzera Italiana, Lugano	5'000.00
Deutscheschweizerisches Liturgisches Institut (LI), Freiburg	214'000.00
Schweiz. Katholischer Kirchenmusik Verband (SKMV)	15'000.00
Fachbereiche der Kath. Landeskirche Graubünden	10'000.00
Fachstelle Information Kirchliche Berufe (IKB), Luzern	82'000.00
Schweiz. Kath. Bibelwerk, Bibelpastorale Arbeitsstelle (BPA), Zürich	140'000.00
Deutscheschweiz. Ökum. Arbeitsstelle f. Gefängnisseelsorge, Zürich	19'100.00
ethik22 - Institut für Sozialethik, Zürich	115'000.00
Verein Voyage Partage, Luzern	45'000.00
Fondation Jeunesse et Vocations (FJV), Lausanne	115'000.00
Mouv. d'Apostolat des enfants et Préadolescents (MADEP)	85'000.00
Azione Cattolica Giovani e Pastorale giovanile Diocesana, Lugano	10'000.00
Jungwacht Blauring Schweiz, Luzern	470'000.00
Verband katholischer Pfadi (VKP), Luzern	120'000.00
Deutscheschweiz. Arbeitsgruppe f. MinistrantInnenpastoral, Luzern	80'000.00
Deutscheschweizer Fachstelle für offene kirchliche Jugendarbeit, Luzern	106'500.00
Verein Kompetenzzentrum Jugend (KOJ), Luzern	3'500.00
Communauté romande de l'Apostolat des Laïcs (CRAL), Fribourg	60'000.00
Schweizerischer Katholischer Frauenbund SKF, Luzern	170'000.00
Schweizer Bischofskonferenz, Migrantepastoral, Freiburg	1'713'139.00
Schweizer Bischofskonferenz, Projekt Fahrende	23'000.00
Rückstellung Herbstverteilung Schwerpunktvorhaben 2021	167'000.00
Rückstellungen Nachträge Frühjahr 2021	179'361.00
Total	8'800'000.00